

## **AVIS PUBLIC**

## DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

AVIS PUBLIC est donné aux contribuables de la ville de La Tuque que le rôle triennal d'évaluation foncière de Ville de La Tuque devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024-2025-2026 a été déposé par les évaluateurs agréés de la firme Cevimec-BTF à mon bureau, le vendredi 15 septembre 2023. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en se présentant au bureau de la perception située à l'hôtel de Ville, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. De plus, il peut être consulté sur le site web de la Ville de La Tuque, sous la rubrique « Vivre à la Tuque, Administration, rôle d'évaluation » : www.ville.latuque.gc.ca.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Étre déposée au plus tard le 30 avril 2024 ;
- > Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

Ville de La Tuque – Service de l'évaluation 375, rue St-Joseph La Tuque (Québec) G9X 1L5

- Etre complétée sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ou sur le site web de la Ville de La Tuque à l'adresse suivante : <a href="https://www.ville.latuque.qc.ca">www.ville.latuque.qc.ca</a>;
- Etre accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 1000-226-2022 Établissant la tarification pour l'utilisation des biens, des services et des activités de Ville de La Tuque.

AVIS FAIT ET DONNÉ à La Tuque ce 23e jour du mois d'octobre 2023.

recteur général adjoint et greffier